



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 069-216902569-20251204-V_DEL_25124_32-DE

S²LO

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 4 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	30	6	7

Date de convocation le **28 novembre 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_25124_32

Mise en place du dispositif de capteurs photographiques

Rapporteur: Monsieur MOINE

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Charazède **GAHROURI**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx en Velin va prochainement se doter de capteurs photographiques. L'installation de ces dispositifs, destinés à identifier et à dissuader les auteurs de dépôts sauvages sur le territoire communal s'inscrit dans la poursuite et le renforcement des actions menées par la collectivité en matière de gestion des déchets et de propreté urbaine.

La délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2025 a validé la mise en place d'une amende administrative permettant de lutter plus efficacement contre le fléau des dépôts sauvages. Afin de renforcer cette démarche, il est proposé de déployer un dispositif opérationnel fondé sur l'installation de capteurs photographiques. Ces équipements, mobiles et autonomes, permettront, grâce à une application dédiée, de constater instantanément les dépôts sauvages et de procéder à la captation des contrevenants en vue d'une verbalisation.

L'installation de ces capteurs vise à renforcer la surveillance des zones sensibles identifiées par les services et les habitants, à dissuader les comportements inciviques par la présence visible d'équipements de contrôle, à identifier et sanctionner les auteurs de dépôts sauvages, et à réduire les coûts récurrents liés aux opérations de nettoyage.

Les dispositifs envisagés sont équipés de capteurs de mouvement, de modules de prise de vue haute définition, de systèmes de transmission sécurisée des images ainsi que d'une alimentation autonome par batteries longue durée ou panneaux solaires. Leur implantation a été définie en fonction des secteurs où une forte récurrence de dépôts a été constatée. Le dispositif respecte par ailleurs l'ensemble des règles relatives à la protection de la vie privée et le cadre réglementaire, en lien avec la préfecture.

Le coût total du projet inclut l'acquisition des équipements, leur installation, les accessoires nécessaires tels que mâts, fixations, panneaux solaires ou cartes SIM, ainsi que la maintenance, le suivi technique et l'accès à l'interface informatique dédiée sur 3 ans. Le montant global du déploiement est estimé à 118 833,74 € TTC.

Une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon a reçu une réponse favorable, permettant de bénéficier d'un financement de 41 700 €.

Les capteurs seront installés d'ici la fin de l'année 2025 sur les secteurs jugés prioritaires et opérationnels sur le premier trimestre 2026.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la mise en place du dispositif de capteurs photographiques
- autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après avoir délibéré, décide,**

- d'approuver la mise en place du dispositif de capteurs photographiques ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbja DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Mustapha USTA , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 04 décembre 2025.

Le secrétaire de séance**Karim BALIT**